

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHE

EDF / EPR2 PENLY

DESCRIPTIF DU MARCHE : Marché de Travaux d'aménagements extérieurs du site de Penly et parkings déportés

DONNEUR D'ORDRE :



NATURE DE LA PRESTATION :

PY 7703-A: Accord cadre pour la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs du site de Penly et parkings déportés

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

- Chiffrage des prestations suivi détail estimatif (fourni par la maîtrise d'œuvre,,
- Préparation des activités (plan d'exécution, agréments, DSI)
- Travaux de terrassement, traitement de sol, déblai/remblai
- Réalisations de couche de forme
- Travaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées
- Pose de réseaux secs y compris ouvrages de raccordement
- Pose de réseaux pressions (jusqu'à du diamètre 350 mm)
- Travaux de petit génie civil
- Réalisation de travaux de bordurage
- Mise en œuvre de matériaux bitumineux
- Travaux d'espaces verts
- En cas de groupement, le mandataire solidaire sera obligatoirement une entreprise de travaux publics,

INFORMATIONS DIVERSES :

Avis de Marché publié le 12/12/2025 (date prévisionnelle)

Forclusion Avis de Marché : 16/01/2025 14h00 (date prévisionnelle)

POINTS PARTICULIERS :

- Le marché est d'une durée de 8 ans (5 ans fermes et 3 x 1 an en option)
- Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 20 000 000 € pour le candidat.
- Le candidat devra justifier que les équipes travaux seront en mesure de se rendre sur le chantier en moins de 1h30
- Présence en permanence d'une équipe complète d'encadrement
- Références en aménagement de parkings de plus de 1000 places, plateforme logistique ou zone d'activités de plus de 10 Ha, voiries à fort trafic

PROGRAMMATION :

Début estimatif de la prestation :

Septembre 2026

Durée : une partie ferme de 5 ans, renouvelable 3 fois pour une année

CONTACTS :

Acheteur : Frédéric LECOCQ
frédéric.lecocq@edf.fr

Donneurs d'ordre EDF : Fabien CARION
fabien.carion@edf.fr

Cet appel d'offres ne prévoit pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.